

Plan de mesures de prévention de la COVID-19 Centre de l'activité physique (CAP)

Ce plan de mesures de prévention de la COVID-19 vise à offrir un milieu sécuritaire propice à la poursuite des activités physiques et sportives pour les étudiants et le personnel fréquentant l'établissement. Il a été élaboré à partir des recommandations des fédérations sportives, de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Ce plan est évolutif et vous serez informés de tout changement ou mesure supplémentaire qui pourraient être applicables. Toute situation vous apparaissant problématique doit être rapportée aux autorités compétentes du collège.

Rappelons qu'il est de la responsabilité de chaque personne de respecter les mesures de prévention, d'utiliser les équipements de protection individuelle de façon appropriée, d'adopter des comportements sécuritaires, enfin, de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité ainsi que celles des autres.



1. Déclaration de l'état de santé et présence au cégep

- a. Ne vous présentez pas au Centre de l'activité physique (CAP) si vous ressentez des symptômes de la COVID-19 (fièvre, toux ou difficultés respiratoires ou perte subite d'odorat ou de goût, ou autres symptômes décrits sur le site suivant : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/#c46790> ;
- b. Si un étudiant ou un membre du personnel ressent un ou des symptômes, il ne doit pas se présenter aux activités (cours, pratiques, compétitions, etc.). Il doit aller se faire tester afin d'avoir un résultat négatif avant de revenir.
- c. La personne doit remplir quotidiennement le formulaire de déclaration de l'état de santé COVID-19 AVANT d'accéder au Centre de l'activité physique (CAP). Pour être valide, le questionnaire doit être rempli au maximum 6 heures AVANT la visite. Le formulaire est disponible sur le portail et le site WEB du cégep : <https://www.cegepdrummond.ca/coronavirus> ;
- d. Advenant l'apparition de symptômes alors qu'elle est présente au Centre de l'activité physique (CAP), la personne doit informer immédiatement l'agent de sécurité pour une mesure préventive d'isolement. Le local 1311 (Éduc-Santé) servira aux fins d'isolement préventif. Un masque de procédure devra également être porté;

- e. Advenant un cas positif dans l'une de nos équipes sportives, la personne infectée sera prise en charge par la santé publique et toutes les personnes ayant été en contact avec elle, devront être en isolement pendant 14 jours;
- f. Un contrôle de l'achalandage sera mis en place. Les plateaux devront être préalablement réservés avant l'utilisation. Les réservations se feront dans le système Clara auprès des personnes responsables comme à l'habitude. Un nombre maximum de personnes par gymnase sera autorisé selon l'événement, 250 personnes sur le terrain synthétique extérieur (selon l'événement), 24 personnes dans les palestres 1906-1910, 16 personnes dans la palestre 1909 et 15 personnes à la salle d'entraînement (les moniteurs ne sont pas inclus dans ce nombre). Pour les gymnases et le terrain synthétique, seuls les membres de l'auditoire ou du public sont considérés dans le décompte du nombre maximal de personnes pouvant participer. Le personnel ainsi que les personnes qui offrent une performance ne sont pas concernés par cette limite. Il faut s'assurer de maintenir une distance de 2 m entre les gens. Il est donc possible que les spectateurs ne soient pas autorisés pour certains événements;
- g. L'entrée/sortie de l'établissement doit OBLIGATOIREMENT s'effectuer par la porte P4 afin de faire valider son accès. La porte P4 permettra aux gens d'attendre à l'extérieur donc de faciliter la distanciation. Le contrôle sera effectué par l'agent de sécurité et/ou des membres du personnel. Prévoyez suffisamment de temps pour les contrôles d'usages effectués à l'accueil (déclaration de l'état de santé, etc.) ;



2. Mesures d'aménagement et d'organisation du cégep

- a. Dans le but de réduire les contacts entre les personnes fréquentant le Centre de l'activité physique (CAP) et ainsi réduire les risques de propagation du virus, les mesures suivantes sont mises en place :
 - i. À partir du 24 août, les heures d'ouverture seront du lundi au jeudi de 7 h 30 à 22 h, le vendredi de 7 h 30 à 19 h et pour la salle d'entraînement physique uniquement du samedi au dimanche de 9 h à 15 h. Il sera possible de réserver les plateaux du vendredi soir au dimanche pour des activités internes seulement (ex. : Voltigeurs). Les clients externes ne seront donc pas autorisés;
 - ii. Toutes les activités sportives devront respecter les consignes des différentes fédérations sportives ;
 - iii. Les entraîneurs et les étudiants devront signer le formulaire de reconnaissance de risque exigé par les fédérations sportives;
 - iv. L'accès au dépôt d'équipements sera réservé à l'appariteur et aux enseignants;
 - v. Certains équipements ne seront pas disponibles (matériel de camping, etc.) et d'autres seront prêtés à l'étudiant pour la session;
 - vi. Un panneau de « plexiglass » sera installé au comptoir de prêt;
 - vii. Des places seront identifiées sur les bancs;
 - viii. Les utilisateurs devront apporter leur propre gourde;

- ix. Aucun partage d'équipement personnel (bouteilles d'eau, serviettes, etc.) ne sera permis;
- x. Le partage d'un équipement (ballons, volants, balles, etc.) entre plusieurs participants qui font des échanges est permis si l'équipement est utilisé à l'intérieur d'un même groupe et que celui-ci est désinfecté avant et après usage par des groupes différents;
- xi. L'appariteur, les enseignants, les entraîneurs ou tout autre intervenant devra porter le masque lorsqu'il ne sera pas en mesure de garder le 2 m avec les étudiants ou autres utilisateurs;
- xii. Les personnes devront porter le masque dans les corridors du Centre d'activités physiques (CAP), dans les vestiaires, dans les installations de nos partenaires (aréna, complexe sportif, Aqua complexe, etc.) et dans les moyens de transports. Ils pourront l'enlever dans le local de l'activité et le ranger dans leurs poches de vêtement ou dans un sac personnel qui pourra être déposé sur le long du mur ou accroché dans le local 1911 (pour la SEP);
- xiii. En cas de blessure chez un utilisateur des plateaux, les personnes intervenant auprès du blessé devront porter le masque et des gants;
- xiv. Le nombre de personnes sera réduit dans les moyens de transport (autobus, etc.) et le masque sera obligatoire. Il faudra respecter les consignes des différents transporteurs;
- xv. L'offre de services sera diminuée. Il n'y aura pas de location pour la clientèle externe et aucune activité complémentaire avec le département d'éducation physique. Cependant, pour les utilisateurs internes, il sera possible d'utiliser les gymnases sur l'heure du midi pour certaines activités (badminton, pickleball et entraînement physique avec les appareils de la SEP). Premier arrivé, premier servi.
- xvi. Les consignes sanitaires seront diffusées dans les télévisions, sur des affiches et sur le site Internet;
- xvii. Il sera fortement recommandé de se changer et se doucher à la maison. Les vestiaires seront ouverts pour se changer uniquement et le port du masque sera obligatoire à l'intérieur. Les douches ne seront pas accessibles. Il y aura un nombre limité de 4 à 5 personnes à l'intérieur de chaque vestiaire (cela varie selon la grandeur du vestiaire, voir plan d'aménagement des vestiaires). Le vestiaire de football sera limité à 15 personnes donc un horaire sera mis en place pour les étudiants de l'équipe. Les utilisateurs auront la responsabilité de respecter les consignes. Des affiches seront installées à l'entrée des vestiaires. Les portes demeureront également ouvertes en tout temps (sauf pour le vestiaire de football).



3. Hygiène des mains

- a. Une station de gel désinfectant accompagnée d'instructions d'usage sera installée aux entrées du Centre de l'activité physique (CAP). Le lavage des mains sera obligatoire à l'arrivée et à la sortie;

- b. L'ajout de papiers à main jetable et des robinets automatiques seront installés dans toutes les toilettes afin de réduire les contacts avec les objets.



4. Étiquette respiratoire

- a. Tousser dans son coude replié ou dans un mouchoir qu'on jette immédiatement après l'utilisation, puis se laver les mains dès que possible ;
- b. Éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche avec des mains potentiellement contaminées.



5. Distanciation physique

- a. Lorsque possible, maintenir une distance physique de 2 mètres entre les personnes ;
- b. Éviter tout contact physique (ex. : poignées de mains, accolades, etc.) ;
- c. Éviter de partager de la nourriture, tasses, assiettes et ustensiles ;
- d. Privilégier l'échange de documents numériques plutôt que les documents papier ;
- e. Éviter les rassemblements et les réunions.



6. Mesures de nettoyage et désinfection

- a. Les appariteurs et les étudiants (une bouteille par étudiant) devront nettoyer et désinfecter le matériel (raquettes de badminton, ballons, volants, tapis yoga, etc.) utilisé après chaque activité ;
- b. Le comptoir de prêt et les bancs seront nettoyés et désinfectés quatre fois par jour. Plusieurs autres équipements (poteaux de volleyball, badminton, but de soccer, etc.) seront nettoyés et désinfectés à chaque semaine ;
- c. Les salles de toilettes (vestiaires) seront nettoyées au minimum deux fois par jour en respect des directives de la direction de la santé publique ;
- d. Les surfaces de contact : ascenseurs, rampe d'escalier, poignées de porte sont nettoyés et désinfectés quotidiennement. Ces mesures seront mises en application, tant que les consignes de la direction de la santé publique seront maintenues ;
- e. Des affiches rappelant l'importance de l'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire et de la distanciation physique seront installées aux endroits de forte affluence.

AVIS IMPORTANT : Puisque la situation avec la COVID-19 évolue rapidement, il est possible que les directives, informations ou recommandations contenues dans cette communication doivent être modulées, révisées ou modifiées à tout moment selon les décisions ministérielles. Pour être au fait des dernières informations en lien avec le Cégep de Drummondville, nous vous invitons à consulter le www.cegepdrummond.ca/coronavirus

